

FORMULAIRE DE SAISINE DU COMITE MEDICAL

Première saisine

Nouvelle saisine

Dossier en cours (*renouvellement, reprise...*)

A ADRESSER AU :	IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE :
<p>Secrétariat du Comité Médical de la Fonction Publique Territoriale de Tarn et Garonne 23, boulevard Vincent Auriol 82000 MONTAUBAN ☎ 05.63.21.62.00 instances.consultatives@cdg82.fr</p>	<p>Collectivité :</p> <p>.....</p> <p>Adresse :</p> <p>Dossier suivi par :</p> <p>Tel : Email.....@.....</p>

IDENTIFICATION DE L'AGENT CONCERNE :	
<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	Date de naissance :
Nom :	Grade :
Nom de jeune fille :	Temps de travail :
Prénom :	Affiliation : <input type="checkbox"/> CNRACL <input type="checkbox"/> IRCANTEC
Adresse :	<input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Fonctionnaire <input type="checkbox"/> Contractuel
.....	Fonctions :
Téléphone :

OBJET DE LA OU DES DEMANDES :

Cochez la ou les case(s) correspondant(es) à votre (vos) choix et compléter l'annexe jointe

Aptitude aux fonctions	<input type="checkbox"/>	Stagiaires et contractuels	<input type="checkbox"/>
Congé de maladie ordinaire (CMO)	<input type="checkbox"/>	Aménagement et reclassement	<input type="checkbox"/>
Congé de longue maladie (CLM)	<input type="checkbox"/>	Disponibilité	<input type="checkbox"/>
Congé de longue durée (CLD)	<input type="checkbox"/>	Temps partiel pour raison thérapeutique	<input type="checkbox"/>
Congé de grave maladie (CGM)	<input type="checkbox"/>	Autres (retraite, instance d'appel...)	<input type="checkbox"/>

PIECES A FOURNIR (*communes à toutes les saisines*) :

- Copie de la demande écrite de l'agent,
- Certificat du médecin traitant indiquant la pathologie « **sous pli confidentiel** »,
- Copie des arrêts de travail en cas de congé de maladie ordinaire (*feuille avec pathologie concernée*).

CAS PARTICULIERS (*pièces complémentaires*) :

Pour un congé d'office, le dossier doit comporter :

- le rapport de la collectivité justifiant que l'état de santé de l'agent paraît nécessiter l'octroi d'un congé,
- le rapport du médecin de prévention.

Pour un reclassement, le dossier doit comporter :

- le courrier de l'agent sollicitant le reclassement,
- la nouvelle fiche de poste,
- le rapport du médecin de prévention.

ANNEXE

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à l'adresse ci-dessous :

Secrétariat du Comité Médical

23, boulevard Vincent Auriol - 82000 MONTAUBAN

Téléphone 05 63 21 62 00 - Courriel : instances.consultatives@cdg82.fr - Site : www.cdg82.fr

Personnes chargées du secrétariat : Marlène DELFAU et Denise LOUIS et Sophie GLINKOWSKI

Aptitude aux fonctions :

- Aptitude aux fonctions en cours d'un CLM ou d'un CLD,
- Aptitude aux fonctions à l'expiration d'un CLM ou d'un CLD.

Congé de Maladie Ordinaire (CMO):

- Prolongation au-delà de 6 mois,
- Réintégration après 12 mois de CMO.

Congé de Longue Maladie (CLM) - 3 ans :

- Octroi d'un CLM,
- Octroi d'un CLM fractionné,
- Placement d'office en CLM,
- Renouvellement d'un CLM,
- Renouvellement d'un CLM fractionné,
- Renouvellement d'un CLM lorsque la pathologie ouvre droit au CLD (droit d'option),
- Dernier renouvellement d'un CLM avec présomption d'inaptitude à reprendre les fonctions à l'issue,
- Réintégration à l'issue d'un CLM,
- Réintégration à l'issue d'un CLM fractionné,
- Réintégration à l'issue d'un CLM lorsque le CM a présumé lors du dernier renouvellement que l'agent serait apte.

Congé de Longue Durée (CLD) - 5 ans :

- Octroi d'un CLD,
- Placement d'office en CLD,
- Renouvellement d'un CLD,
- Dernier renouvellement d'un CLD durée avec présomption d'inaptitude à reprendre les fonctions,
- Réintégration à l'issue d'une période de CLD,
- Réintégration à l'issue d'un CLD lorsque le CM a présumé lors du dernier renouvellement que l'agent serait apte.

Congé de Grave Maladie (CGM) - 3 ans :

- Octroi d'un CGM,
- Renouvellement d'un CGM,
- Réintégration à l'issue d'un CGM,
- Licenciement à l'issue des droits statutaires (*agent définitivement inapte et ayant refusé le reclassement proposé*).

Stagiaires / contractuels :

- Placement en congé sans traitement,
- Renouvellement du congé sans traitement,
- Licenciement à l'expiration des droits à congé de maladie (avec ou sans traitement),
- Placement d'un agent temporairement inapte à l'issue d'un congé sans traitement.

Temps partiel pour raison thérapeutique (TPT):

- Octroi d'un TPT*
- Renouvellement d'un TPT*.

**Lorsque les avis du médecin traitant et du médecin agréé ne sont pas concordants, la demande fait l'objet d'un passage devant le Comité Médical.*

Autres motifs :

En qualité d'instance d'appel :

- Examen de l'aptitude physique pour l'admission dans la FPT,
- Contre-visite durant un congé de maladie,
- Réintégration à l'issue d'une période de disponibilité,
- Maintien en activité jusqu'à l'âge de 65 ans,
- Contestation sur l'octroi d'un CMO pour cure thermique.

Retraite pour invalidité :

- Moins de 27 ans de service,
- Plus de 27 ans de service.

Disponibilité d'office pour raison de santé (DO) :

- DO pour inaptitude physique à l'expiration des droits à CMO, à l'expiration des droits à CLM, à l'expiration des droits à CLD ou à l'expiration des droits à CGM,
- Renouvellement DO,
- Réintégration à l'issue d'une période d'un DO.

Aménagement et reclassement :

- Changement d'affectation,
- Aménagements des conditions de travail à l'issue d'un congé de maladie (CMO, CLM, CLD, CGM, DO),
- Renouvellement (fin, maintien ou modification) des aménagements du poste,
- Reclassement suite à une demande de réintégration (au terme ou anticipée) après une période de disponibilité,
- Reclassement hors congé de maladie,
- Reclassement à l'issue d'un CMO, à l'issue d'un CLM, à l'issue d'un CLD ou à l'issue d'un CGM,
- Renouvellement ou fin de détachement pour inaptitude physique.

Fait à

Le

Cachet et signature de l'autorité territoriale